

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1853

présenté par

Mme Taurinya, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, M. Tavel, Mme Trouvé et
M. Vannier

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	24 400 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Moyens supplémentaires à destination de l'allocation pour demandeurs d'asile (<i>ligne nouvelle</i>)	24 400 000	0
TOTAUX	24 400 000	24 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe parlementaire LFI souhaitent abonder les crédits relatifs à l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA).

La dotation relative à l'ADA s'élève à 222,2 millions d'euros sur l'exercice 2026. Cette niveau correspond, sans même prendre en considération l'inflation prévisionnelle (+1,3%), à une nouvelle baisse de -24,4 millions d'euros (-10%). C'est un processus en cours depuis plusieurs années, lors de l'exercice 2025 la dotation de l'ADA accusait une baisse considérable de -47,2 millions d'euros.

Alors même que le projet annuel de performances (PAP) prévoit une augmentation du flux de demande d'asile de 5% sur l'année 2026, la trajectoire de baisse de l'ADA continue dans ce projet de budget. Cette sous-budgétisation n'est que le fruit d'une politique publique agressive de refoulement des demandeurs d'asile. En effet, le PAP prévoit le recrutement de 48 officiers de protection dédiés à l'instruction des demandes d'asile auprès de l'OFPRA, dans le seul but d'accélérer les procédures de demande d'asile au détriment de la qualité du traitement des demandes. Or, les demandes d'asile nécessitent une individualisation et un accompagnement des personnes réfugiées. Le ministère de l'Intérieur s'inscrit dans la droite ligne d'une politique de criminalisation des étrangers, et tend à détruire le statut de l'asile. Rappelons-le : l'asile n'est pas un privilège, c'est un droit et un devoir en humanité.

Par conséquent, avec cet amendement, nous proposons de remédier à une sous-budgétisation chronique qui entache la sincérité budgétaire de la mission "Immigration, Asile et Intégration", à savoir le montant des crédits annuels de l'ADA, en revenant sur la baisse de 24,4 millions.

Cet amendement vise donc à prélever 24,4 millions d'euros en AE et en CP de l'action 03 "Lutte contre l'immigration irrégulière" du programme 303 "Immigration et asile" afin d'abonder un nouveau programme "Moyens supplémentaires à destination de l'allocation pour demandeurs d'asile" de 24,4 millions d'euros en AE et en CP.